

INTERPELLATION

Auteur PLR, par Nicole Carrupt et Géraldine Arlettaz-Monnet
Objet APEA – comment les communes peuvent-elles anticiper les changements à venir?
Date 11.03.2019
Numéro 4.0364

L'axe majeur souhaité par le projet du conseil d'Etat se traduit par la volonté de professionnaliser les structures pour offrir un meilleur service aux personnes concernées. En conséquence, il est prévu de redimensionner le nombre d'offices (APEA), passant de 23 à 9.

Durant la période d'étude précédant la mise en consultations des modifications légales et durant les consultations elles-mêmes, les APEA vont continuer de fonctionner, mais dans un climat d'incertitude quant à la pérennité de la structure.

Ceci est d'autant plus vrai pour des communes de plusieurs milliers d'habitants ou des associations telles que celle des Deux-Rives (AP2R) regroupant les communes de Saxon, Riddes, Iséables et Leytron, qui ne savent pas vers quelle issue leur taille ou leur position géographique va les conduire.

Conclusion

Afin de soutenir les communes à ce stade du projet, il est demandé au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes:

- De nombreux emplois sont en jeu et le Conseil d'Etat a annoncé un chiffre précis d'APEA qui seront conservées (9). Cela signifie-t-il que le choix est déjà fait ? et si oui, sur quels critères?

Si le choix n'est pas fait:

- Le Conseil d'Etat a-t-il défini des critères de choix quant aux APEA qu'il entend conserver?
- Si oui, quels sont-ils?
- Si non, où en est-il de ses réflexions et quand compte-t-il pouvoir informer les communes du changement qui leur est réservé?
- Quelles sont les modifications légales principales qui vont devoir intervenir?
- Professionnaliser la structure impliquera forcément des dépenses du personnel plus élevées. Est-il prévu que le canton les prenne partiellement en charge?
- En matière de gestion prévisionnelle du personnel notamment, comment le Conseil d'Etat pense-t-il accompagner les communes qui verront la taille de leur APEA augmenter?
- Existe-t-il un bilan sur le projet de regroupement qui a été amorcé dans le Chablais?
- Si oui, quel impact le regroupement a-t-il sur l'efficacité de la structure?
- Quels sont les retours des collaborateurs de cette nouvelle structure?
- Quels sont les retours des représentants des communes concernées?